

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 03
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le samedi 1^{er} février à 15h30, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 27 janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, , Marc PARISSET

ABSENTS :Edouard BOS

POUVOIRS :Michel JORCIN à Stéphane GIRARD ; Patrick HUSTACHE à Stéphane GIRARD

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Motion de forêt en péril

Suite au Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes forestières les 22 et 23 octobre à Ajaccio, une motion concernant la tenue d'assises de la forêt a été déposée. Nos forêts traversent une crise majeure et leur processus vital est engagé : dérèglements climatiques, tempêtes, incendies, parasites, maladies, sécheresses, dommages causés par les gibiers. Les conséquences budgétaires pour les collectivités sont déjà là mais aussi pour toute l'économie de la filière forêt-bois. Ce n'est pas la première crise mais contrairement aux précédentes, celle-ci est plus rapide et intense ; elle appelle à un changement radical de positionnement de tous les acteurs liés à la forêt. Nous sommes aujourd'hui dans une cascade d'incertitudes scientifiques, climatiques et techniques. Mais incertitude ne veut pas dire inaction, bien au contraire. Il ne faut pas craindre d'expérimenter, d'innover et d'intervenir collectivement pour adapter et sauvegarder nos forêts. Il y a déjà des solutions. La Fédération nationale des communes forestières décide d'interpeller solennellement l'État afin de lui demander d'organiser dans le meilleur délai la tenue d'assises de la forêt réunissant spécialistes et acteurs sans discrimination aucune, afin de :

- recueillir l'ensemble des reconnaissances sur l'évolution des forêts ;
- définir un plan de sauvegarde des forêts françaises, tant au niveau de la dynamique territoriale que financière.

La mobilisation de son réseau pour des actions d'information et d'alerte sera organisée sur tout le territoire national auprès des Préfets, des parlementaires et des élus locaux, ainsi que des associations de protection de l'environnement.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à

décide de soutenir la motion adoptée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières concernant la tenue d'assises de la forêt et de définir un plan de sauvegarde des forêts françaises, tant au niveau de la dynamique territoriale que financière.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

